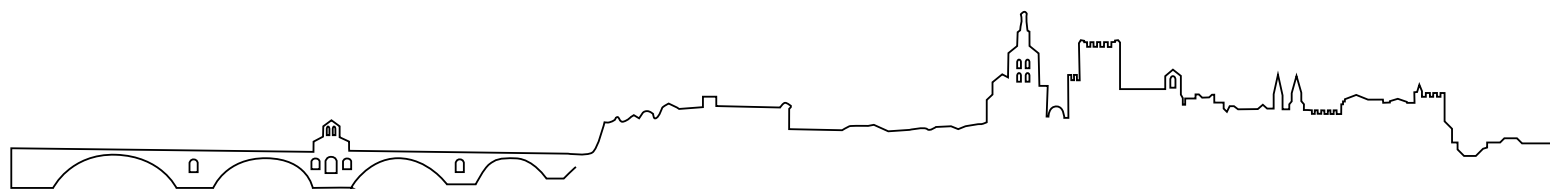
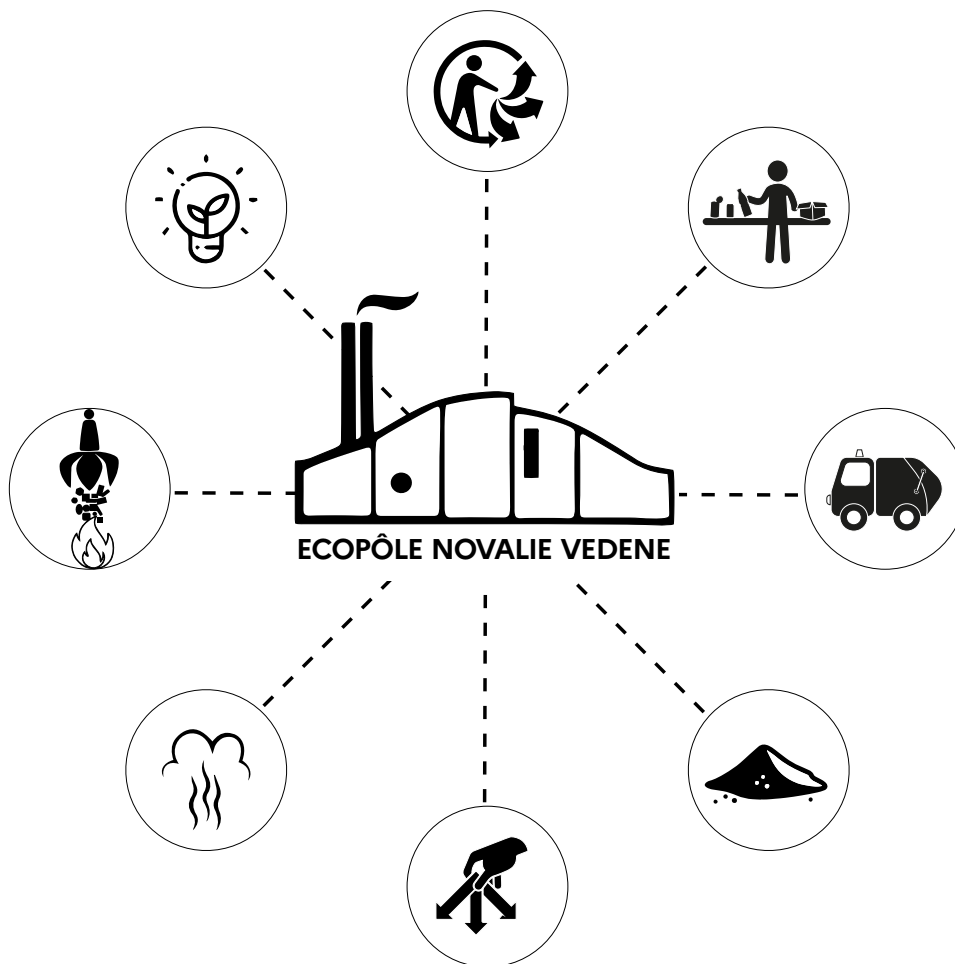




SIDOMRA
RAPPORT ANNUEL
2025





Directeur de la publication :

Joël GUIN

Camille JULLIEN

Rédacteur en chef :

Camille JULLIEN

Rédaction :

Camille JULLIEN

Sophie MASANTE

Muriel MILESI

Conception, réalisation :

Sophie MASANTE

Crédits photos :

Sophie MASANTE, Eric PETITJEAN

Infographie :

Stéphane JUNGERS, Sophie MASANTE, FREEPIK.

Impression :

Espace DUPONT - 84700 Sorgues



EDITORIAL



L'année 2025 confirme la dynamique positive engagée par le SIDOMRA en matière de tri et de valorisation des déchets.

Pour la troisième année consécutive, les tonnages d'ordures ménagères résiduelles poursuivent leur diminution. Après une baisse particulièrement marquée en 2023, cette tendance s'est à nouveau confirmée en 2025 avec 67920 tonnes collectées, contre 68240 tonnes en 2024, soit une diminution de 0,47 %.

*Parallèlement, les performances du tri sélectif continuent de progresser. **Avec 9181 tonnes collectées en 2025, notre territoire enregistre une hausse de près de 8***

% par rapport à l'année précédente. Il s'agit de la dixième année consécutive de progression de ce flux, témoignant de l'engagement des habitants, des collectivités et de l'ensemble des acteurs mobilisés pour améliorer la gestion de nos déchets.

Cette évolution encourageante est notamment portée par la simplification des consignes de tri. Grâce à l'extension des consignes de tri mise en œuvre fin d'année 2022 sur le centre de tri de Vedène, tous les emballages ménagers — en plastique, en métal ou en carton — peuvent être déposés dans les bacs jaunes ou les points d'apport volontaire dédiés. Ce geste devenu plus simple contribue directement à l'amélioration de nos performances de tri.

Le verre demeure également une composante essentielle avec 5 278 tonnes collectées en 2025.

Ces résultats démontrent que les efforts engagés collectivement portent leurs fruits et doivent nous encourager à poursuivre cette démarche.

Je tiens à remercier sincèrement les élus, les agents du SIDOMRA et des 3 intercommunalités membres le Grand Avignon – Les Sorgues de Comtat – le Pays des Sorgues Monts de Vaucluse ainsi que l'ensemble de nos partenaires institutionnels et associatifs, pour leur implication quotidienne au service de notre territoire.

L'année 2025 a également été marquée par la poursuite d'un projet structurant pour l'avenir du tri de la collecte sélective. En tant qu'actionnaire de la Société Publique Locale TRI RHODANIEN, le SIDOMRA a participé activement à l'avancement du futur centre de tri de grande capacité implanté à Vedène, à proximité directe des installations du syndicat. Cet équipement moderne constituera un outil majeur pour le tri des emballages ménagers à l'échelle du département et des territoires voisins. Sa mise en service progressive est prévue à partir de la fin de l'année 2027.

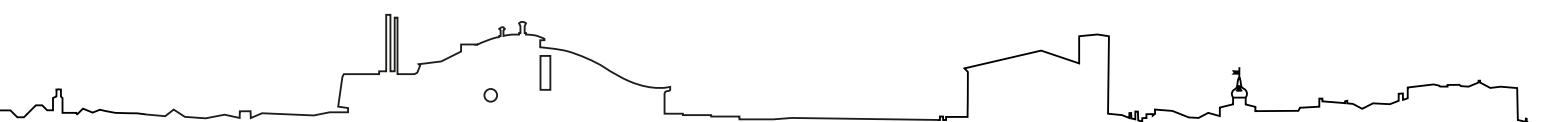
La réduction des déchets à la source demeure par ailleurs une priorité. Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (loi AGEC), le SIDOMRA a poursuivi son accompagnement des communes membres en finançant l'installation d'aires de compostage partagé. Il a également continué à coordonner un groupement de commandes départemental pour l'acquisition de composteurs individuels, permettant aux partenaires de bénéficier de conditions financières particulièrement avantageuses.

Face aux enjeux environnementaux, économiques et réglementaires qui nous attendent, notre ambition reste inchangée : offrir un service public performant, responsable et maîtrisé financièrement au bénéfice des trois intercommunalités adhérentes, des 17 communes membres et de l'ensemble des habitants de notre territoire.

Je vous invite à découvrir, à travers ce rapport annuel, les actions menées et les résultats obtenus au cours de cette année 2025.

Je vous souhaite une excellente lecture !

*Le Président
Joël GUIN*



SOMMAIRE

Editorial du Président	5
------------------------------	---

PARTIE 1 - LES INDICATEURS TECHNIQUES

La compétence «Déchets»	7
Le Syndicat Mixte pour la Valorisation des déchets du Pays d'Avignon.....	8
La gouvernance et le Comité syndical 2020-2026	8
Le territoire du SIDOMRA.....	10
La structure syndicale.....	11
La Journée Portes Ouvertes NOVALIE labellisée «Fête de la Science»	12
Les actions de sensibilisation	14
La communication institutionnelle	15
La SPL Tri Rhodanien - le futur centre de tri de la collecte sélective	16
Le groupement d'autorité concédante - GAC.....	17
Les actions et missions	18
Les bonbonnes de protoxyde d'azote	19
Le pôle de valorisation énergie/matière Novalie	20
La collecte du verre.....	22
La déchèterie de Vedène	23
Bilan global des tonnages du SIDOMRA	24

PARTIE 2 - LES INDICATEURS FINANCIERS

Les coûts bruts de traitement.....	26
Les recettes et soutiens à la valorisation.....	27
Bilan annuel hors participations et synthèse coûts nets	28
Les participations des EPCI adhérents et leur évolution	29
Remerciements	30



PARTIE 1 - LES INDICATEURS TECHNIQUES

LA COMPÉTENCE «DÉCHETS»

Le service public de gestion des déchets trouve son origine dans le pouvoir de police que détient le maire et qui a pour objet d'assurer le bon ordre, la sûreté et la salubrité publique.

Les déchets ménagers et assimilés regroupent l'ensemble des déchets produits par les ménages et des déchets dits « assimilés », qu'ils soient collectés en déchèterie, en point d'apport volontaire (PAV) ou en porte-à-porte (PAP). Les déchets assimilés correspondent aux déchets des activités économiques (d'origine artisanale et commerciale) qui, compte-tenu de leurs caractéristiques et des quantités produites, peuvent être collectés sans sujétions techniques particulières.

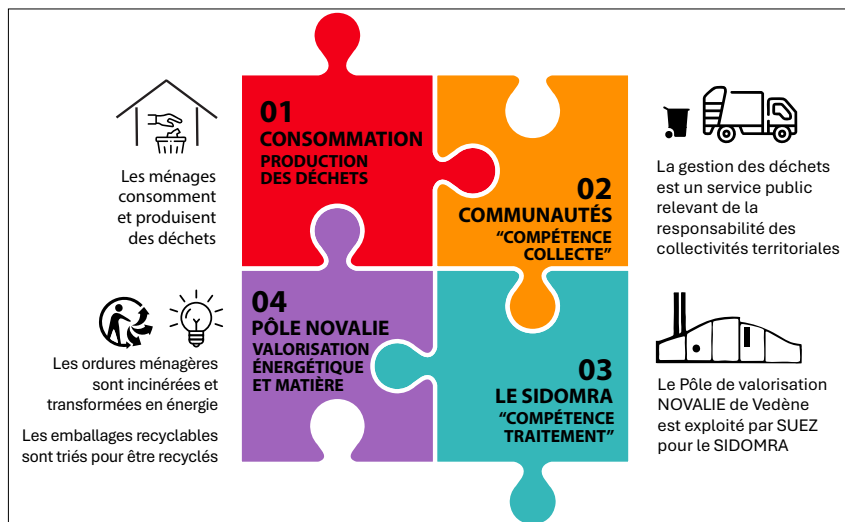
La collecte et le traitement des déchets des ménages relèvent de la compétence obligatoire des collectivités.

Les collectivités territoriales peuvent faire le choix d'exercer la COMPÉTENCE COLLECTE et TRAITEMENT des déchets, ou de les transférer à d'autres structures, telles que les syndicats. Elles peuvent également faire le choix de séparer cette compétence en deux, avec d'une part la COLLECTE, et d'autre part le TRAITEMENT.

Les Communautés d'agglomération du Grand Avignon, Les Sorgues du Comtat et la Communauté de communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse (pour Le Thor et Châteauneuf de Gadagne) ont fait le choix d'exercer la compétence «COLLECTE» et ont transféré au SIDOMRA la compétence «TRAITEMENT».

Ces communautés mettent à la disposition de leurs administrés des bacs individuels ou de regroupement pour les ordures ménagères, des sacs de tri ou des bacs jaunes individuels ou de regroupement pour la collecte sélective (PAP) et déploient également les conteneurs aériens ou enterrés sur le domaine public (PAV). Depuis le 1^{er} janvier 2005, les communautés assurent la gestion des déchèteries dans le cadre de l'exercice de la compétence COLLECTE.

La collecte des déchets est effectuée soit en régie par des employés de la collectivité, soit par des sociétés privées. Lorsque les déchets ménagers (ordures ménagères et emballages ménagers) sont collectés sur les communes, ils sont apportés sur le Pôle de valorisation énergie/matière de Vedène pour y être traités.



LES STATUTS DU SIDOMRA

Le SIDOMRA détient la compétence «TRAITEMENT» des déchets ménagers et assimilés, il a pour objet :

- Le traitement, la valorisation et le recyclage des déchets ménagers et assimilés, collectés par les collectivités membres ou par lui-même, le traitement, la valorisation et le recyclage des déchets ménagers et assimilés, collectés par des collectivités non-membres.
- Le transport et le traitement par recyclage ou valorisation du verre.

Le syndicat a délégué la construction et la gestion du pôle de valorisation énergie/matière de Vedène à la Société SUEZ afin que cette dernière traite et valorise les déchets de ses communautés membres (Délégation de service public) :

- Les ordures ménagères sont dirigées vers l'usine de valorisation énergétique pour y être incinérée et produire de l'énergie électrique et thermique ;
- Les emballages ménagers collectés dans les bacs jaunes, sont dirigés vers le centre de tri de la collecte sélective pour y être triés par matériaux puis stockés avant d'être compressés en «balles» et envoyés vers des repreneurs pour être recyclés.

LE SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DÉCHETS DU PAYS D'AVIGNON

Les syndicats de Communes sont la forme la plus ancienne et la plus pratiquée de regroupement intercommunal.

Le SIDOMRA, Syndicat Intercommunal pour la Destruction des Ordures Ménagères de la Région d'Avignon a été créé par Arrêté Préfectoral en date du 23 avril 1966.

Avec le regroupement des communes en Communautés de Communes ou Communautés d'Agglomération, le SIDOMRA devient Syndicat Mixte pour la Valorisation des Déchets du Pays d'Avignon par arrêté préfectoral du 16 septembre 1999.

Le SIDOMRA traite aujourd'hui les déchets de 17 communes, regroupées en 3 intercommunalités : la communauté d'agglomération du Grand Avignon, la communauté d'agglomération Les Sorgues du Comtat et les communes du Thor et Chateauneuf de Gadagne pour la communauté de communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse.

S'il conserve son siège historique à Avignon, les bureaux du syndicat sont installés à Vedène, sur le Pôle NOVALIE, au cœur de son activité.

LA GOUVERNANCE

Le Syndicat est administré par un Comité, représentant les trois Communautés adhérentes au SIDOMRA. Le 1^{er} janvier 2024 la commune de Sauveterre, membre du Grand Avignon pour la partie Gardoise, a adhéré au SIDOMRA, portant le nombre de communes à 17 et le nombre de délégués titulaires à 34.

Les 34 délégués titulaires composant le Comité syndical sont des élus désignés par leurs Conseils Communautaires. Ils siègent au sein d'une instance délibérative appelée Comité Syndical.

Le Bureau Syndical en est l'organe exécutif, il est composé d'un Président et de 6 vice-présidents élus au sein du Comité Syndical. Le Comité Syndical exerçant le mandat actuel a été installé par délibération le 7 septembre 2020.

LE COMITÉ SYNDICAL 2020 - 2026



Monsieur Joël GUIN
Président du SIDOMRA

Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon
Président de la SPL Tri Rhodanien
Maire de Vedène

LES MEMBRES DU BUREAU DU SIDOMRA



1^{er} Vice-Président
Maire de Sauveterre



2^{ème} Vice-Présidente
Sorgues



3^{ème} Vice-Président
Maire de Chateauneuf de Gadagne



4^{ème} Vice-Présidente
Jonquerettes



5^{ème} Vice-Président
Maire d'Entraigues sur la Sorgue



6^{ème} Vice-Présidente
Avignon



DÉLÉGUÉS TITULAIRES DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND AVIGNON



Délégués suppléants

AVIGNON : M. BELHADI, M. DESHAYES, M. SIMELIERE, Mme TEXTORIS,
CAUMONT : Mme JOUMOND
ENTRAIGUES : Mme CRISTOFARO
JONQUERETTES : Mme VERNHES
SAUVETERRE : Mme ARNAU
LE PONTET : Mme BOMPUIS, M. SUISSE
MORIERES : M. FAUCITANO
ROQUEMAURE : M. INDERBITZIN
SAINT SATURNIN : M. CACCELLI
VEDENE : M. DOUCENDE, M. HERVE
VELLERON : Mme CAVALINI

DÉLÉGUÉS TITULAIRES DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LES SORGUES DU COMTAT



Délégués suppléants

ALTHEN DES PALUDS : M. TERRISSE, Mme VERGIER
BEDARRIDES : M. RUSCELLI, M. TARTEVET
MONTEUX : Mme MILLET, M. MUS
PERNES LES FONTAINES : M. PASCAL, M. VIAU
SORGUES : M. LAPORTE, M. DESFOUR

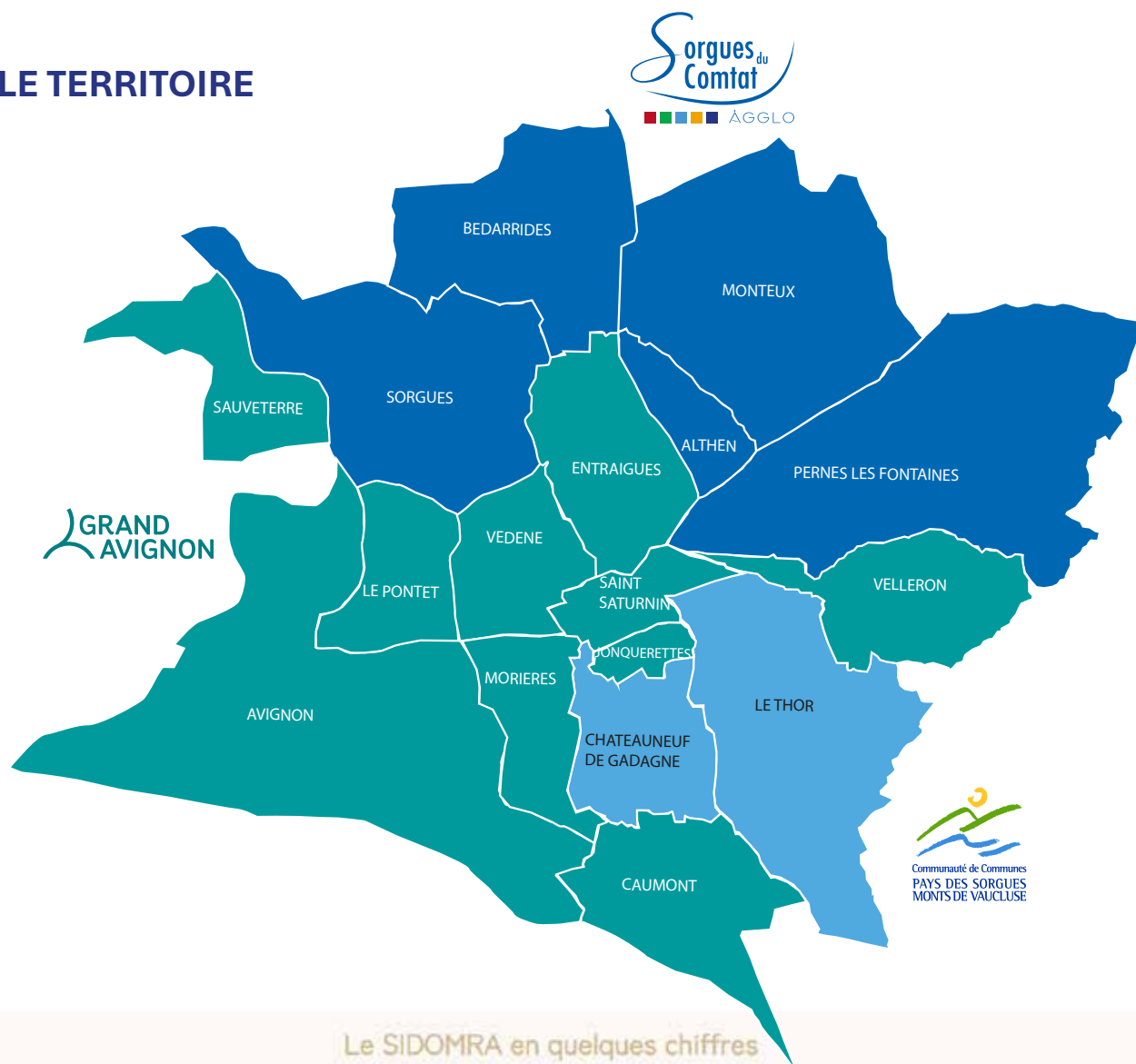
DÉLÉGUÉS TITULAIRES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DES SORGUES MONTS DE VAUCLUSE



Délégués suppléants

CHATEAUNEUF DE GADAGNE : M. AIMADIEU,
FONTAINE DE VAUCLUSE : M. GAILLARD
ISLE SUR LA SORGUE : Mme PLANEILLE
LE THOR : M. RAOUX.

LE TERRITOIRE

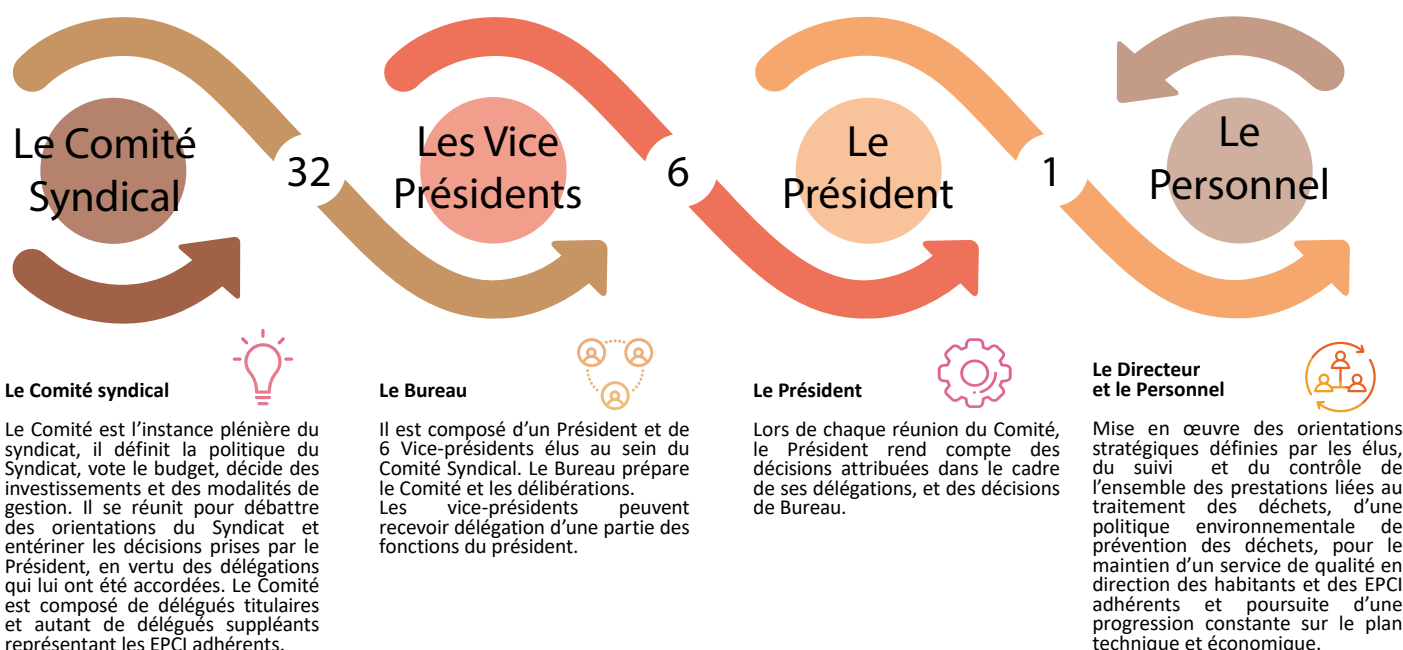


Le SIDOMRA en quelques chiffres



LA POPULATION DES COMMUNAUTÉS MEMBRES

- Communauté d'Agglomération du Grand Avignon : **160 602** habitants concernés. Le 1^{er} janvier 2024 la commune de Sauveterre, membre du Grand Avignon pour la partie Gardoise, a adhéré au SIDOMRA.
- Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat : **52 286** habitants.
- Communauté de Communes du Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse : **12 700** habitants concernés (Pour les communes du Thor et Chateauneuf de Gadagne).



LA STRUCTURE SYNDICALE

Le Directeur est assisté d'une équipe administrative, comptable et technique. En liaison avec les élus du syndicat, les administrations d'Etat, la trésorerie, les EPCI membres et le délégataire, le Directeur met en application les orientations et les décisions prises par le Président et son bureau. Il pilote la structure administrative afin de permettre l'exécution du service.

La gestion administrative : Les services administratifs regroupent l'Administration Générale et les pôles Finances et Ressources Humaines.

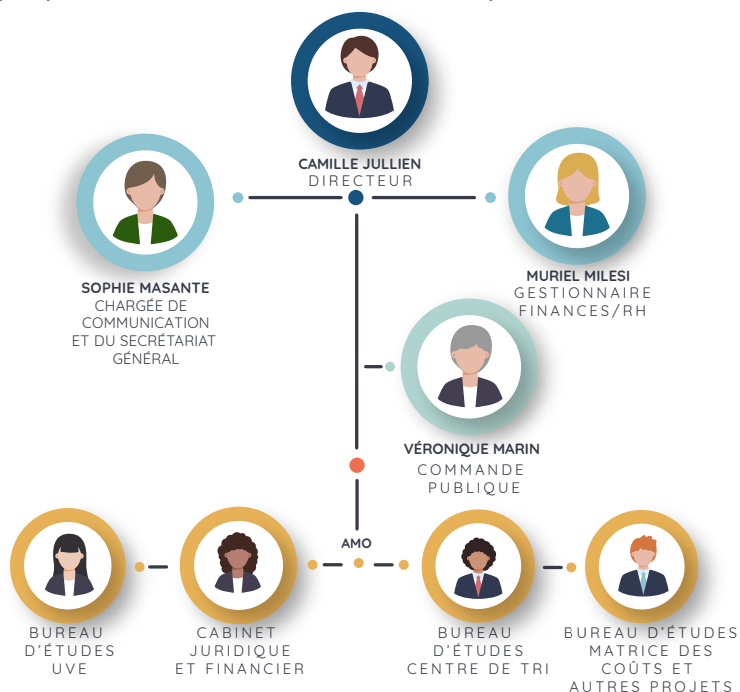
Les agents de ces services ont notamment pour fonction :

- d'élaborer les documents budgétaires, les marchés publics, les délibérations du Conseil Syndical et d'en assurer le suivi.
- d'élaborer le rapport d'orientation budgétaire (ROB)
- d'assurer la gestion administrative du syndicat
- d'élaborer le Rapport annuel sur le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.
- assurer le suivi et le contrôle de la délégation de service public
- atteindre les objectifs fixés par le Syndicat.

La communication :

Le personnel élabore et diffuse la communication du SIDOMRA dans l'objectif d'informer les usagers de l'actualité, des actions du syndicat et plus largement, des problématiques liées aux déchets.

Pour cela, le service rédige, conçoit en interne et diffuse les supports de communication, gère les relations avec la presse, les relations avec chaque service communication des communes et communautés adhérentes et anime le site internet.



Organisation de visites du centre de tri et de la Journée portes ouvertes du Pôle NOVALIE :

Le personnel gère également les visites du centre de tri de la collecte sélective sur rendez-vous et organise une fois par an la journée portes ouvertes du Pôle de Valorisation Energie/Matière NOVALIE, dans le cadre de la SEMAINE de la SCIENCE labellisée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

LA JOURNÉE PORTES OUVERTES NOVALIE LABELLISÉE « LA FÊTE DE LA SCIENCE »



MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

fête de la Science

SIDOMRA

suez

Novalie

Samedi 11 Octobre 2025 de 9h à 16h

Venez découvrir comment nos déchets sont transformés en nouvelles ressources !
Visite **gratuite**, uniquement sur inscription sur www.sidomra.org

Novalie Ecopôle de valorisation des déchets
649 avenue Vidier – 84 270 Vedène










De gauche à droite : M. BLAYAC, Directeur Rebond Insertion, Mme DALLARA, Responsable Sud Vaucluse Rebond Insertion, M. GUIN, Président du SIDOMRA, M. JULLIEN, Directeur du SIDOMRA, M. DE DOMPSURE, Directeur Développement et Projet SUEZ RV France, M. CHAUMAZ, Directeur d'Activité Tri Mécanique AUVERGNE/PACA



Camion Benne de collecte





Les volontaires (SIDOMRA et SUEZ) qui accueillent les visiteurs et font découvrir le site de valorisation Energie/Matière



Balle d'aluminium compressé

DANS LES COULISSES DE LA VALORISATION DES DECHETS

Samedi 11 octobre, dans le cadre de la Fête de la Science, le SIDOMRA et SUEZ ont ouvert les portes de Novalie, l'écopôle de valorisation des déchets de Vedène.

L'occasion pour le grand public de découvrir les « coulisses » de la gestion de leurs déchets et d'échanger avec les équipes du SIDOMRA et de SUEZ qui œuvrent sur ce site au quotidien, au service du territoire et de ses habitants.

216 visiteurs, grands et petits, sont venus, sur inscription, découvrir le site de Vedène.

La pédagogie et la sensibilisation à l'honneur

Le parcours de découverte proposé aux visiteurs avait pour objectif d'apporter un éclairage sur le cycle de valorisation des déchets : composition de la poubelle, tri des déchets et leur recyclage, valorisation énergétique au service des enjeux de la préservation des ressources. Mais pas seulement : l'emploi, l'innovation et la sécurité étaient également au cœur des échanges.

Un outil au service du territoire et de ses habitants

Novalie est un acteur majeur de la gestion des déchets de son territoire. Depuis plus de 30 ans, Novalie s'attache à faire de ses activités des opportunités pour son territoire. Grâce à son unité de valorisation énergétique, Novalie produit de l'énergie à partir des déchets non recyclables, leur donnant ainsi une 2ème vie sous forme d'électricité.

Le développement de l'activité tri en 2009 a quant à lui permis de mettre en place sur le site un dispositif d'insertion pour les personnes éloignées de l'emploi. 660 salariés ont bénéficié de cet accompagnement social entre 2009 et 2023. Parmi eux, 60 % ont connu une sortie dite « dynamique », c'est-à-dire une sortie ayant débouché sur un emploi durable (CDI, CDD et Intérim de plus de 6 mois), un emploi de transition (CDD et intérim de moins de 6 mois) ou une formation qualifiante.

Depuis 2019, Novalie a démarré un nouveau chapitre de son histoire et est passé d'une valorisation énergétique 100% électrique à une valorisation mixte. En effet, une partie de la chaleur obtenue par le process de combustion des déchets est livrée sous forme de vapeur à une entreprise locale pour son activité industrielle. Un exemple concret de solution énergétique alternative innovante au service de la transition énergétique des territoires.



4^{ème} ligne de l'UVE de VEDENE

LES ACTIONS DE SENSIBILISATION

LES VISITEURS DU CENTRE DE TRI DU SIDOMRA

En dehors de la Journée Portes Ouvertes, des élèves issus du primaire, de collège et de BTS font chaque année la découverte du Centre de Tri de la collecte sélective du SIDOMRA.

A ces jeunes visiteurs, il faut ajouter des adultes membres d'associations, ou encore d'entreprises qui ont pu également visiter les installations.

LES INTERVENTIONS EN AMONT DES VISITES

Une campagne pédagogique de sensibilisation auprès des jeunes générations est menée par les ambassadeurs du tri des communautés d'agglomération et de communes mais également par l'Association France Nature Environnement 84 (FNE 84) dans le cadre d'une convention d'intervention pluriannuelle passée avec le SIDOMRA. Les animateurs de FNE 84 interviennent au sein des établissements scolaires ou éducatifs, écoles primaires et collèges et prêtent également leur concours aux agents du SIDOMRA, lors des visites organisées dans le centre de tri.

Ces interventions ont pour objectifs de sensibiliser les classes à la problématique générale des déchets tout en intégrant les spécificités du territoire. De façon plus précise, les interventions sont axées sur l'étude des solutions qui permettent de prévenir et/ou réduire les quantités de déchets. Elle donnent également la possibilité de découvrir les différentes filières de traitement et de valorisation. Suite à ces interventions, les professeurs ont la possibilité d'inscrire leur classe auprès du SIDOMRA pour visiter le centre de tri.

A Avignon, préserver l'environnement n'est pas une seconde chance

Le Grand Avignon mène un projet de sensibilisation au tri des déchets avec l'école de la deuxième chance. Une visite du centre de tri à Vedène était organisée jeudi pour 8 jeunes, avant, vendredi, une opération de ramassage des déchets en ceinture verte.

On a coutume de dire que le respect de l'environnement est l'affaire de tous. Et « *ce n'est pas parce qu'on est un public dit difficile et vulnérable que la sensibilisation au tri des déchets ne doit pas exister, c'est un geste accessible à tous* », rappelle Ahmed El Allali, coordinateur au service environnement du Grand Avignon. L'agent cumule aussi une casquette au service du renouvellement urbain et a instigué un projet avec l'école de la deuxième chance d'Avignon, implantée à Saint-Chamand.

Trois groupes d'une quarantaine de jeunes au total enchaînent trois sessions sur la gestion des déchets, dont une visite du centre de tri Novalie de Vedène. Le point final de cette opération aura lieu ce vendredi matin en ceinture verte, avec un grand ramassage des déchets, en partenariat avec l'association de sauvegarde de la ceinture verte d'Avignon. Mais avant, ce jeudi matin, huit jeunes suivis par l'école de la 2^e chance ont



La visite du centre de tri permet de mesurer le travail fastidieux des employés tout en se rendant compte de la quantité de déchets produits. PHOTO F.C.

suivre le parcours d'un déchet une fois mis dans une poubelle jaune. « *L'intérêt, c'est de déclencher une prise de conscience sur tout ce que l'on consomme et génère comme pollution, mais également qu'ils respectent le difficile travail des employés du centre de tri qui manipulent nos déchets* », expose Samia Vigier, coordinatrice à l'école de la 2^e chance.

« Le tri des déchets, je ne connaissais pas »

« *C'est cela aussi notre mission de service public : toucher un maximum de personnes car on intervient déjà dans les collèges ou les lycées. On veut montrer que la citoyenneté passe aussi par le tri des déchets* », fait valoir Ahmed El Allali.

Les huit jeunes présents ont la particularité d'être tous réfugiés, parfois depuis plus de dix ans comme Jasmine, italo-marocaine en reconversion de la restauration vers l'aide à la personne, ou une petite année à l'instar de Souleymane. « *Je viens du Soudan. Le tri des déchets, je ne connaissais pas* », avoue le jeune homme qui cherche une formation en menuiserie.

« *Quand certains viennent du Darfour et voient, ici, comment sont traités les déchets, alors que dans leur pays, on maltraite les humains...* », souffle Ahmed El Allali lors de la visite menée par Muriel Milesi, gestionnaire RH et financière du syndicat mixte pour la valorisation des déchets du Pays d'Avignon (Sidomra).

« *Je ferai le tri chez moi* », assure Mohamed, Syrien, jusqu'à peu concerné par le sujet. Motaqi, Afghane de 22 ans, connaît bien le secteur pour avoir travaillé en déchetterie en Turquie pendant deux ans. Mais il se voit plutôt dans « la logistique ».

« *Depuis 2009, 100% de nos trieurs viennent par l'insertion*, explique Jean-Philippe Ferreira, directeur du centre de tri. Deux ont intégré l'équipe en CDI sur d'autres postes, mais l'idée n'est pas de piocher dans ces effectifs. Leur travail ici les aide à construire un parcours professionnel. » Le but de la visite étant surtout de susciter des vocations à préserver l'environnement. **Florent de Corbier**

SPL TRI RHODANIEN

LE FUTUR CENTRE DE TRI DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

La SPL Tri Rhodanien, société publique locale regroupant dix collectivités territoriales compétentes en matière de traitement des déchets dans les départements du Vaucluse, des Bouches-du-Rhône et du Gard, présidée par Monsieur Joël GUIN, a conclu en novembre 2025 un Marché Public Global de Performance portant sur la conception, la réalisation et l'exploitation, pour une durée de dix ans, d'un centre de tri des emballages ménagers et des papiers.

À l'issue d'une procédure de mise en concurrence, le groupement constitué de l'entreprise PAPREC Méditerranée et du cabinet d'architecture AT&E a été retenu pour assurer la conception, la construction et l'exploitation de cet équipement. Celui-ci permettra de traiter les emballages ménagers collectés par treize intercommunalités et syndicats représentant un bassin de population d'environ 625 000 habitants. Le futur centre de tri sera en mesure de traiter près de 30 000 tonnes de collecte sélective par an. Il assurera la valorisation des principaux matériaux recyclables issus du tri des ménages, notamment les emballages plastiques et métalliques, ainsi que les papiers et cartons.



L'équipement sera implanté à Vedène, à proximité immédiate de l'Unité de Valorisation Énergétique appartenant au SIDOMRA, favorisant ainsi le développement de synergies entre les deux installations. En effet, une part significative du contenu des bacs de collecte sélective, estimée à environ 25%, est constituée de refus de tri (erreurs de tri ou matériaux non recyclables) qui doivent être éliminés avec les ordures ménagères.

Au-delà de l'intérêt de disposer d'un équipement mutualisé sur le territoire, ce nouveau centre de tri, dont la mise en service est prévue fin d'année 2027, bénéficiera de technologies de tri de dernière génération. Doté d'équipements performants intégrant notamment des solutions d'intelligence artificielle, il permettra d'améliorer l'efficacité des opérations de tri et d'augmenter le taux de valorisation des emballages ménagers.

PLAN DE SITUATION



LE GROUPEMENT D'AUTORITÉS CONCÉDANTES (GAC)

CRÉATION DU GROUPEMENT D'AUTORITÉS CONCÉDANTES POUR L'UVE DE VEDENE

Le SIDOMRA traite aujourd'hui les déchets de 17 communes, regroupées en 3 intercommunalités (CA du Grand Avignon, CA Les Sorgues du Comtat et CC du Pays des Sorgues Monts de Vaucluse) qui représentent environ 221 430 habitants. Le SIDOMRA est propriétaire de l'unité de valorisation énergétique des déchets de Vedène (UVE), exploitée par la société Suez dans le cadre d'un contrat de délégation de service public arrivant à échéance le 8 septembre 2027.

Les tonnages du SIDOMRA représentent aujourd'hui environ un tiers de la capacité de l'UVE, qui est à ce jour d'environ 210000 tonnes annuelles ; la capacité résiduelle étant constituée majoritairement des ordures ménagères tierces issues des territoires proches, pour lesquelles le coût de traitement est négocié par les collectivités non adhérentes au SIDOMRA, directement auprès de l'opérateur délégataire du contrat UVE. L'UVE de Vedène occupe une position centrale et stratégique pour le traitement des déchets non seulement des collectivités membres du SIDOMRA mais également de nombreuses collectivités du bassin rhodanien.

Le SIDOMRA étant confronté à des réflexions quant aux investissements à réaliser sur l'UVE (modernisation partielle, modernisation poussée, reconstruction...) et à la nécessité de s'adapter aux opportunités de valorisation énergétique complémentaires (projet de réseau de chaleur industriel complémentaire, réseau de chaleur urbain de la Ville d'Avignon,...), un enjeu commun de collaboration et de mutualisation de moyens pour l'ensemble des collectivités du Grand bassin de vie d'Avignon est apparu.

C'est dans ce contexte que plusieurs collectivités du bassin rhodanien ont été à l'initiative d'une étude pour la définition d'une stratégie coordonnée pour le traitement des déchets ménagers sur le Grand bassin de vie d'Avignon, à laquelle ont participé l'ensemble des structures adhérentes à la SPL tri nouvellement constituée, avec la volonté forte de parvenir, par la mutualisation, à une meilleure maîtrise publique du traitement des déchets ménagers du territoire.



À l'issue de cette étude, les collectivités se sont engagées mutuellement à mettre en œuvre une nouvelle coopération intégrée leur permettant de faire traiter tout ou partie de leurs déchets ménagers par l'UVE de Vedène, à des tarifs économiquement acceptables, tant pour le SIDOMRA que pour les autres collectivités.

L'étude a identifié deux phases de travaux à réaliser : la première, à court terme, relative à la remise aux normes de l'UVE et l'amélioration du fonctionnement, la seconde, à moyen terme, inhérente à la fin de vie des équipements essentiels (fours, chaudières, ...) nécessitant des investissements très importants ne pouvant être amortis que sur plusieurs décennies.

Pour la première phase, l'outil de coopération qui a été retenu est le Groupement d'Autorités Concédantes (GAC) afin de désigner le futur délégataire du service public de l'UVE de Vedène. Il a été décidé de mettre en place un GAC dont tout ou partie des collectivités du périmètre d'études sont membres pour le traitement de tout ou partie de leurs déchets ménagers, le tout sous la coordination du SIDOMRA, propriétaire de l'usine.

Par convention, conclue sur le fondement des articles L. 3112-1 et suivants du Code de la commande publique, un Groupement d'autorités concédantes a été créé permettant d'organiser les relations, notamment juridiques et économiques, entre les collectivités signataires, autour du projet de l'UVE de Vedène, dans des délais compatibles avec l'échéance de l'actuel contrat de délégation de service public.

Ce montage permet aux collectivités de se coordonner entre elles, tout en préservant les intérêts de toutes, afin de procéder en commun à la conclusion d'un contrat de concession, portant délégation de service public, par lequel le délégataire serait chargé de concevoir et réaliser les travaux dits de « revamping » de l'usine et d'exploiter l'UVE dans son ensemble.

LES ACTIONS ET MISSIONS



Marie et Cyprien

UN PARTENARIAT GAGNANT/GAGNANT

En septembre 2025 et pour une durée de 10 mois, Cyprien BUI, âgé de 24 ans et présentant un trouble du spectre de l'autisme avec déficience intellectuelle, a été accueilli deux mardis par mois sur l'écopôle de valorisation des déchets Novalie de Vedène. Dans le cadre de son projet d'accompagnement, un partenariat a été mis en place par Marie COLL, éducatrice spécialisée à domicile, avec le SIDOMRA et avec le soutien du SAMSAH de Nîmes pour la convention.

En poste, Cyprien intervenait pendant une heure avec un référent de l'équipe de Novalie et en présence de l'éducatrice. Il participait à différentes missions en lien avec l'activité du site.

Les objectifs principaux de cette expérience lui ont permis de découvrir un nouvel environnement de socialisation, de développer son autonomie, de renforcer sa capacité à comprendre et

respecter des consignes, ainsi que de favoriser son adaptation à un cadre de travail ordinaire. Cette immersion régulière a également contribué à valoriser ses compétences, à soutenir sa confiance en lui et à encourager son inclusion dans la vie sociale et professionnelle.

Cette aventure a aussi été celle des équipes de Novalie. Au fil des mois, les employés du site ont non seulement accompagné Cyprien dans son parcours, mais ils ont également été informés à ses côtés. Chaque interaction, chaque mission partagée a été l'occasion pour eux de développer de nouvelles compétences, d'adopter un regard plus inclusif et de renforcer leur capacité à s'adapter à la diversité des profils. Cette expérience a ainsi permis à chacun de grandir, de s'enrichir mutuellement et de construire, ensemble, une dynamique de travail plus solidaire et bienveillante.

LA COLLECTE DE CANETTES EN ALUMINIUM DANS LES ESPACES PUBLICS



KNETPARTAGE est une association loi 1901 caritative à but Humanitaire, Social et Environnemental qui a pour vocation d'aider les enfants vulnérables. Elle encourage la collecte de canettes usagées et leur valorisation par leur revente auprès des recycleurs. L'association organise des opérations de sensibilisation du grand public et des plus jeunes à la préservation de l'environnement et du patrimoine culturel immatériel, mais également la sensibilisation des autorités locales, des organisateurs d'événements ou lieux fréquentés par du public, à la nécessité d'aménager des points

d'apports volontaires pour que les déchets recyclables soient triés à la source. Depuis 2010, le SIDOMRA s'est associé à Knet Partage et accueille sur le centre de tri de Vedène les nombreux partenaires bénévoles qui apportent les matériaux recyclés qu'ils ont collectés lors de manifestations ou d'opérations de nettoyage de la nature. Le SIDOMRA s'engage à valoriser les canettes en aluminium et attribue à l'association Knet Partage une subvention en fonction du poids des déchets valorisés. Le produit de la valorisation de ce canettes est redistribué à des associations, des familles et institutions afin d'aider des enfants en situation de handicap ou atteints de maladie rare. **En 2025, 100 kg de canettes** ont été collectés par les bénévoles et apportés par les partenaires de l'association KNET PARTAGE sur le centre de tri.

LE GROUPEMENT D'ACHAT PERMANENT



Depuis 2023 et afin de répondre aux objectifs fixés par la Loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (dite loi AGEC), des collectivités du Vaucluse ont décidé de se réunir pour réaliser un groupement de commandes portant sur l'acquisition de composteurs individuels et de bio seaux. Pour rappel, de 2004 à 2023, le SIDOMRA a mis à disposition des administrés de son territoire, 16 565 composteurs individuels.

Compte tenu de son expérience dans ce type d'achat, **le SIDOMRA est le coordonnateur de ce groupement de commandes** pour l'acquisition de 15 680 composteurs individuels en bois et 17 660 bio seaux sur trois ans, permettant de réduire la quantité de déchets fermentescibles dans les ordures ménagères et ainsi sensibiliser aux bonnes pratiques du compost.

LES AIRES DE COMPOSTAGE PARTAGÉ

Dans le cadre de la loi AGEC et du nouveau Plan Régional des Déchets, le SIDOMRA a attribué en décembre 2021 un marché pour la fabrication, la livraison et le montage de 42 aires de composteurs collectifs sur 3 ans à l'association d'insertion "LE VILLAGE" située à CAVAILLON, afin d'équiper les communes adhérentes d'au moins une aire de compostage partagé.

Une aire de compostage partagé est un équipement collectif qui permet de composter en dehors de chez soi, à l'échelle d'un centre ville, d'un quartier, d'un immeuble, de cantines municipales, de résidences étudiantes, etc.

Ce type de compostage permet d'une part de réduire les quantités de déchets, tout en créant un compost entièrement gratuit et naturel, et d'autre part de créer du lien social et de la convivialité en fédérant les habitants autour d'un projet collectif et partagé. En raison de l'augmentation du prix du bois et pour respecter l'équilibre du marché passé avec le Village, la quantité d'aires en commande est passée de 42 à 39.

LES BONBONNES DE PROTOXYDE D'AZOTE

UN PHÉNOMÈNE EN HAUSSE

Le protoxyde d'azote, plus connu sous le nom de « gaz hilarant » ou « proto », est de plus en plus détourné de son usage initial, notamment chez les jeunes. À l'origine utilisé comme anesthésiant en médecine ou comme propulseur dans les bombes de chantilly, ce gaz est aujourd'hui consommé pour ses effets euphorisants et dissociatifs.

En France, la vente aux mineurs est interdite depuis 2021, mais le produit reste facilement accessible, notamment en ligne ou dans certaines boutiques. Les autorités sanitaires tirent la sonnette d'alarme : les cas d'intoxication liés au protoxyde d'azote ont explosé, avec des conséquences parfois dramatiques.

Le protoxyde d'azote détourné ne pose pas seulement un problème de santé publique, mais aussi un défi majeur pour la gestion des déchets, avec des coûts et des risques humains et matériels en forte hausse. Les explosions de bonbonnes de protoxyde d'azote dans les fours des incinérateurs de déchets sont devenues un phénomène majeur et très coûteux.

LE COLLECTIF «PROTOXIC»

L'Usine de Valorisation Énergétique (UVE) NOVALIE de Vedène n'est pas épargnée par ce fléau national, avec des conséquences techniques, financières et sécuritaires. L'incinérateur est confronté à un problème croissant d'explosions de bonbonnes de protoxyde d'azote dans ses fours. Depuis fin 2020, l'UVE doit régulièrement arrêter ses fours en raison de ces explosions, qui endommagent les installations et perturbent le traitement des déchets.

- Les bonbonnes, jetées avec les ordures ménagères, contiennent encore des résidus de gaz. Sous l'effet de la chaleur (1000 à 1200 °C), elles explosent, endommageant les fours, les chaudières et les réfractaires,
- Risques pour la sécurité des agents et des équipements (blessures, accidents),
- Coûts supplémentaires pour la collectivité et l'exploitant (SUEZ et SIDOMRA). Arrêts d'urgence des lignes d'incinération, réparations coûteuses, perturbation de la valorisation des déchets, perte de l'intéressement de la valorisation énergétique, détournement vers d'autres installations, pertes d'exploitation... Ce phénomène s'est accentué avec l'augmentation de la consommation, mais aussi l'augmentation de la taille des bonbonnes de protoxyde.

En 2025 sur le site NOVALIE :

1618 explosions ont été enregistrées,

12 explosions ont nécessité l'arrêt du four impacté,

4929 tonnes d'ordures ménagères ont dû être détournées en enfouissement suite à ces explosions.

Aujourd'hui, aucune filière de traitement économiquement et/ou écologiquement supportable n'existe pour les collectivités. Que faire des bouteilles de « proto » abandonnées ou saisies ?!... Actuellement les bonbonnes se retrouvent chez les « ferrailleurs », mais lorsqu'elles sont broyées le gaz N_2O s'échappe dans l'atmosphère (gaz à effet de serre 300x plus puissant que le CO_2), ou elles sont jetées dans les poubelles et acheminées vers l'incinérateur de VEDENE, où le gaz sous pression explose dans les fours. L'agence de SUEZ Montfavet teste le pilote d'une unité de traitement ayant fait ses preuves dans d'autres pays, afin de structurer une filière viable pour sécuriser les installations de traitement des déchets et soulager les budgets des collectivités. Le processus est le suivant : en séparant le N_2 et le O contenus dans les bouteilles, on rejette séparément des gaz qui existent déjà dans l'air, sans aucun impact pour l'homme ou l'environnement. En attendant la mise en place de ce projet pilote, tous les partenaires sont engagés dans une démarche commune de prévention et de sensibilisation.

LES PARTENAIRES :

Bonbonnes de protoxyde d'azote : le lycée Philippe de Girard veut agir

Le lycée polyvalent Philippe-de-Girard a accueilli, mardi 7 octobre, une réunion de travail rassemblant de nombreux acteurs du territoire pour réfléchir à la problématique des bonbonnes de protoxyde d'azote.

Cette rencontre, à l'initiative de la société SUEZ, portée par la mairie d'Avignon, le Grand Avignon, le syndicat de traitement le SIDOMRA et TAPAJ, avait pour objectif d'engager une réflexion collective autour de deux axes majeurs : sensibiliser les jeunes aux dangers que présente la consommation de protoxyde d'azote pour la santé et limiter les effets nocifs sur



Réflexion collective à Philippe-de-Girard pour lutter contre le protoxyde d'azote. Photo lycée Philippe-de-Girard

l'environnement liés à l'abandon des bonbonnes dans l'espace public. Les échanges ont permis de dégager des pistes d'action et de renforcer la colla-

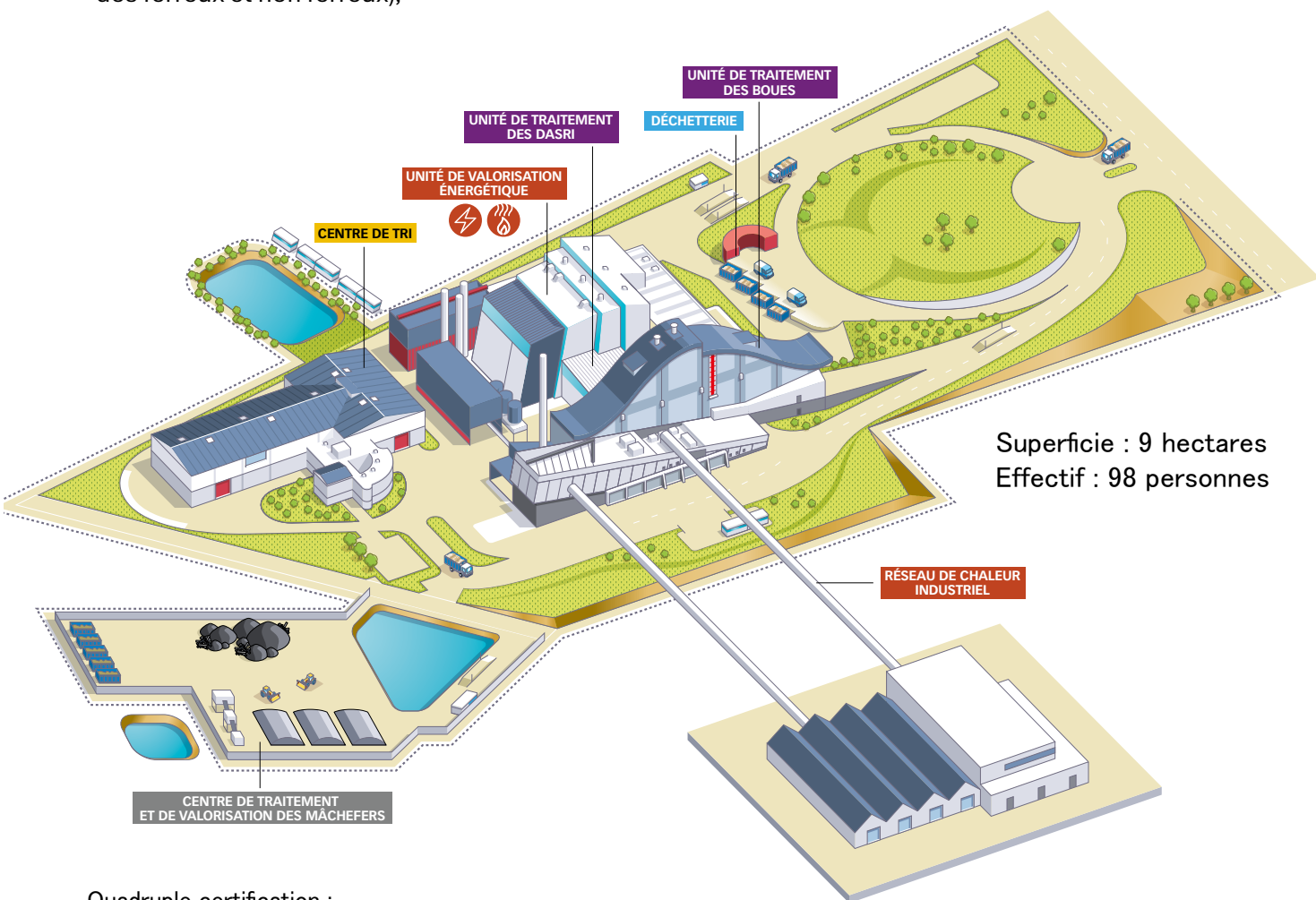
boration entre les partenaires du territoire, dans une démarche commune de prévention et de protection de la santé publique et de l'environnement.



LE PÔLE DE VALORISATION ENERGIE/MATIÈRE NOVALIE

Mis en service en 1995, le pôle de valorisation Energie/Matière situé 649 avenue vidier à Vedène, regroupe :

- **Une déchetterie d'une capacité de 11 000 tonnes/an** (déchèterie ouverte aux particuliers et acceptant les professionnels sous conditions) ; la gestion de la déchèterie de Vedène a été confiée au Grand Avignon, dans le cadre de la compétence collecte et en sous-traitance à la société SUEZ RV, pour le bas de quai.
- **Un centre de tri pour les déchets ménagers recyclables d'une capacité de 23 000 tonnes/an** (tri des emballages issus des collectes sélectives)
- **Une unité de valorisation énergétique thermique et électrique, d'une capacité de 225 400 tonnes** qui traite par incinération :
 - Les déchets ménagers et assimilés non recyclables,
 - Les déchets d'activités de soins à risques infectieux **d'une capacité de 11 000 tonnes/an**,
 - Les boues non compostables ou non épandables **d'une capacité de 17 400 tonnes/an**.
- **Un centre de traitement et de valorisation des mâchefers**, sous-produits solides de l'incinération **d'une capacité de 87 500 tonnes/an** (maturation et valorisation en technique routière des mâchefers d'incinération et séparation des ferreux et non ferreux),



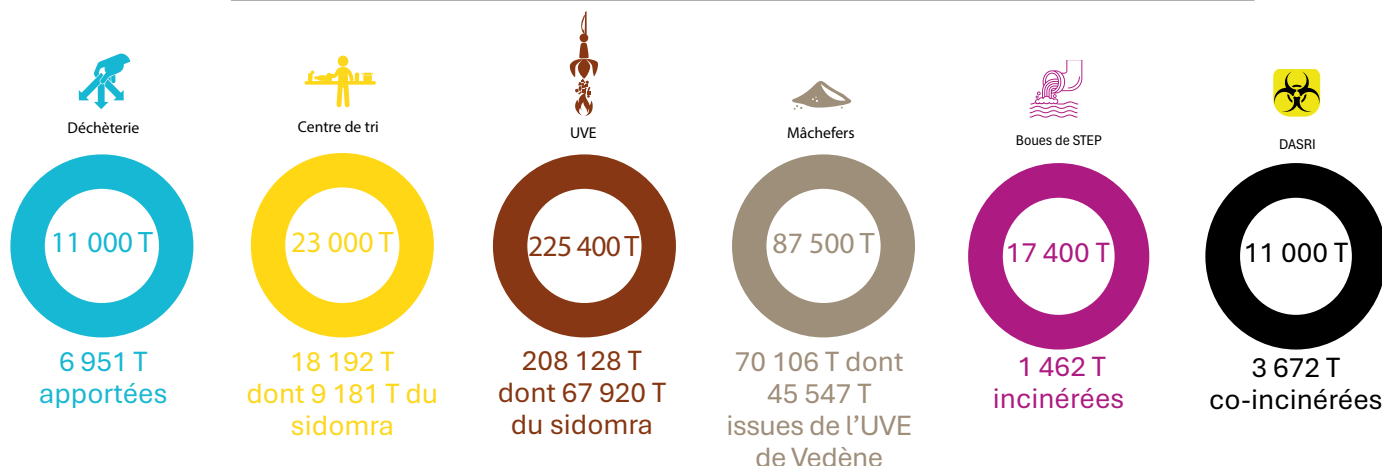
Quadruple certification :

ISO 14 001 depuis 2006 (environnement)

ISO 50 001 depuis 2018 (maîtrise des énergies)

ISO 9 001 et ISO 45 001 depuis 2020 (relation client et santé/sécurité au travail)

CAPACITÉ DES UNITÉS ET TONNAGES ANNUELS TRAITÉS EN 2025



L'USINE DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE...COMMENT ÇA MARCHE ?

Lors de leur combustion, les déchets produisent de la chaleur, des fumées et des mâchefers.

La chaleur issue de la combustion est transformée en vapeur pour être valorisée sous forme d'électricité ainsi que dans un réseau thermique de vapeur verte. L'UVE autoconsomme l'électricité produite, revend l'électricité au réseau et revend la vapeur à la société Continental Foods au Pontet, industriel voisin.

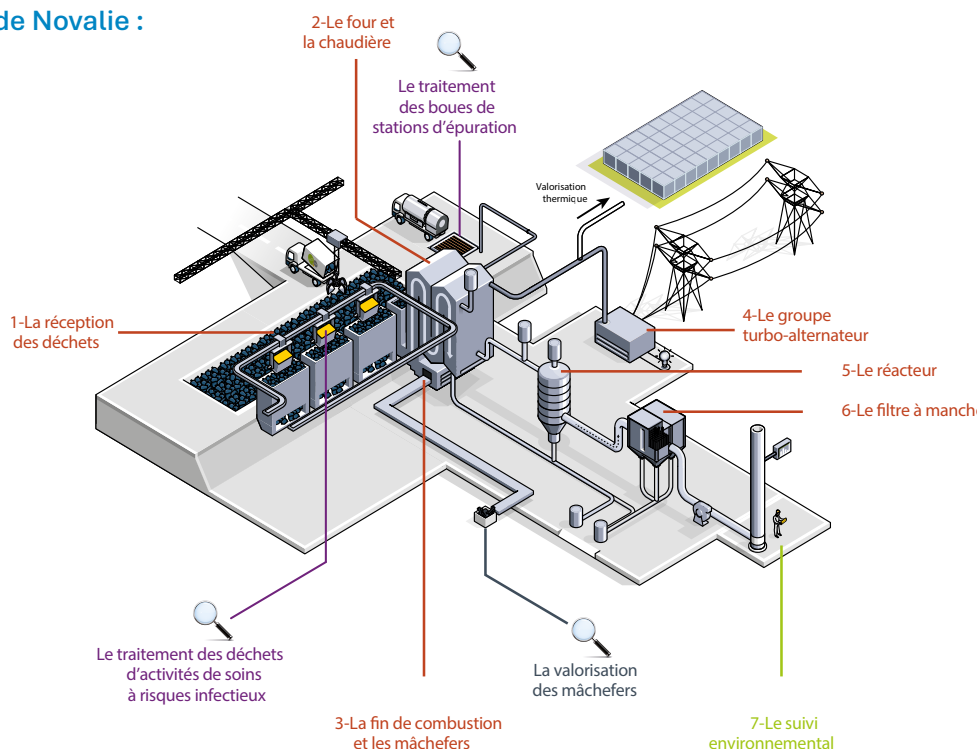
Production énergétique annuelle de Novalie :

- 100 000 MWh électriques
- 30 000 MWh thermiques

Le process est composé de :

- 4 fours/chaudières permettant de traiter 26 t/h de déchets et de produire 72 t/h de vapeur
- 2 turbo alternateurs de 8,5 MW et de 4,5 MW
- 1 réseau de vapeur industriel
- 1 système de traitement des fumées par procédé semi humide

Eaux de process recyclées à 100 %



Mesures prises dans l'année pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement :

Campagnes d'analyse des rejets atmosphériques

Analyses réglementaires de l'eau, des Refioms et des mâchefers

Mesures réglementaires en continu des rejets atmosphériques

Campagne annuelle de mesure de la qualité de l'air dans l'environnement proche du complexe

Analyse de lait du cheptel bovin voisin

LA COLLECTE DU VERRE

LE TRANSPORT ET LE TRAITEMENT DU VERRE

Il a été collecté 5 278 tonnes de verre en 2025. Le verre collecté a été recyclé par le Verrier OI Manufacturing à Vergèze en redevenant des bouteilles usinées par la Société PERRIER.

Depuis le 1^{er} septembre 2023, le SIDOMRA n'assure plus la gestion de la collecte du verre. La collecte est directement réalisée par les communautés d'agglomération et communauté de communes adhérentes, qui sont désormais titulaires de leur propre marché de collecte du verre.

Cependant, par convention avec ses adhérents, le SIDOMRA assure, dans le cadre de ses compétences, le traitement du verre et continue à reverser à la Ligue contre le Cancer une subvention pour chaque tonne de verre collectée.



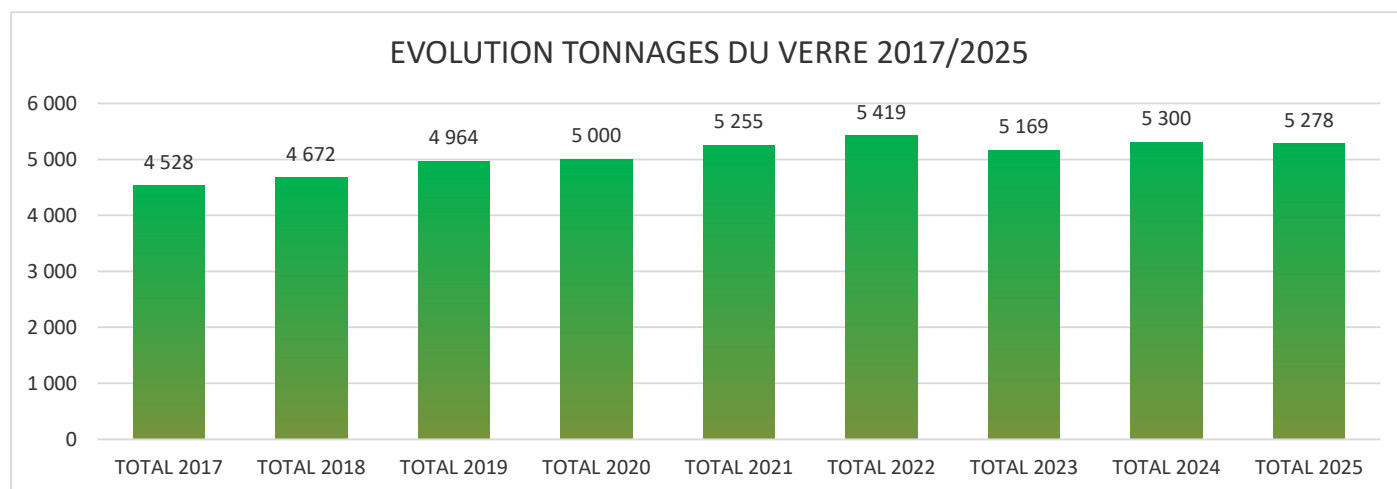
La Ligue contre le cancer est engagée dans la lutte contre la maladie et dans l'amélioration de l'environnement.

3,05 €uros par tonne de verre collectée sont reversés directement au Comité Départemental de Vaucluse, que ce soit pour le financement d'équipes de recherches, d'actions en faveur des malades et de leurs proches, ou de campagnes de prévention, d'information et de promotion des dépistages.

En 2025, le SIDOMRA a versé **une subvention de 16 098 €** à la ligue contre le cancer de Vaucluse.

LES TONNAGES DE VERRE PAR COMMUNAUTÉ :

Communauté	Tonnage 2024	Tonnage 2025	% de variation
CA Grand Avignon	3 522,74	3 497,29	-0.72 %
CA Sorgues du Comtat	1 344,27	1 346,38	0.16 %
CC Pays des Sorgues Monts de Vaucluse	433,18	434,29	0,26 %
TOTAL	5 300,19	5 277,96	-0,42%

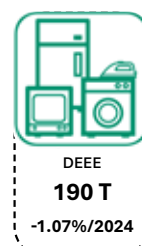
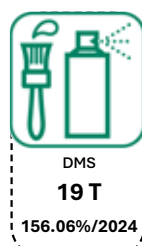
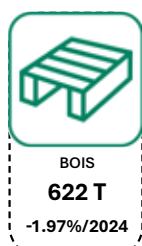
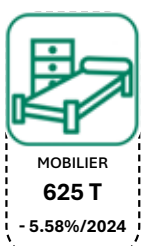
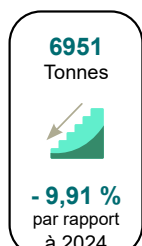
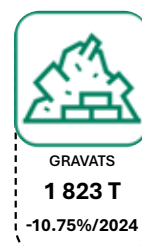


LA DÉCHÈTERIE DE VEDÈNE

EVOLUTION DES TONNAGES DE LA DÉCHÈTERIE DE VEDÈNE

Depuis le 1^{er} janvier 2005, la gestion des déchèteries est assurée, dans le cadre de l'exercice de la compétence collecte, par les Communautés à l'exception de la déchèterie de Vedène dont la gestion est déléguée par le Grand Avignon au SIDOMRA.

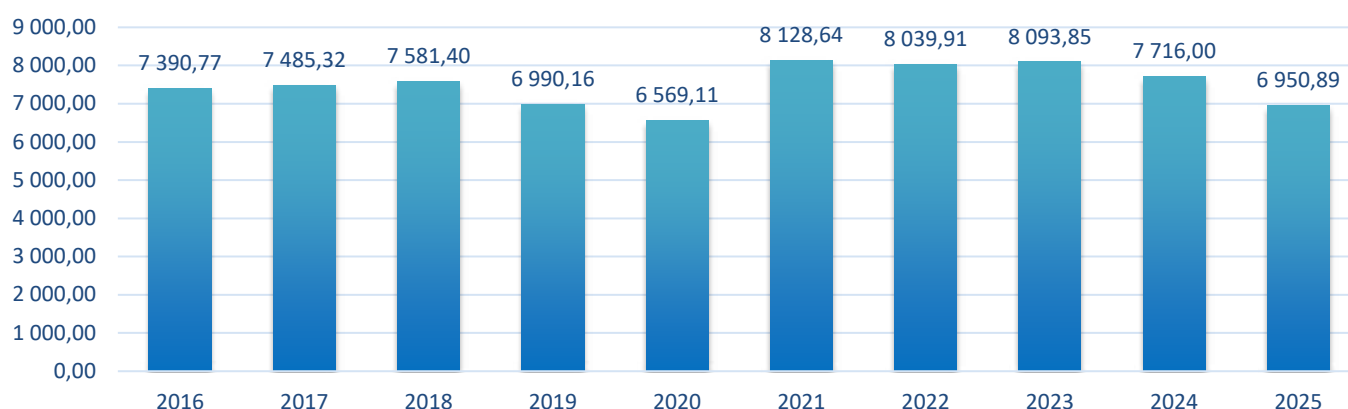
TYPE	Tonnage 2024	Tonnage 2025	DESTINATION	Valorisation
Encombrants	750,86	582,10	Enfouissement K2 Entraigues	-
Tout venant incinérable	620,10	549,14	UVE Vedène	Energétique
Déchets verts	2 338,95	2 122,94	Compostage Entraigues	Matière
Cartons	158,18	164,74	Recyclage Le Pontet	Matière
Ferraille	309,70	252,88	Recyclage Montoux	Matière
Gravats	2 042,66	1 823,10	Recyclage Entraigues	Matière
Mobilier	662,42	625,44	Recyclage PAPREC Eco Mobilier	Matière
Bois (autres)	634,20	621,69	Recyclage Entraigues	Matière
Déchets Ménagers Spécifiques (DMS)	7,43	19,02	Incinération Rognac - Recyclage des piles COREPILE - Sources lumineuse RECYLUM	Energétique Matière
Déchets d'équipement Electrique et Electronique	191,89	189,84	Recyclage PAPREC - Eco systèmes	Matière
TOTAL	7 716,39	6 950,89		



Autres déchets accueillis en déchèterie :

- verre,
- piles, accumulateurs, batteries,
- lampes et tubes néons,
- huile de vidange,
- huile végétale,
- textiles,
- radiographies,
- capsules de café en aluminium,

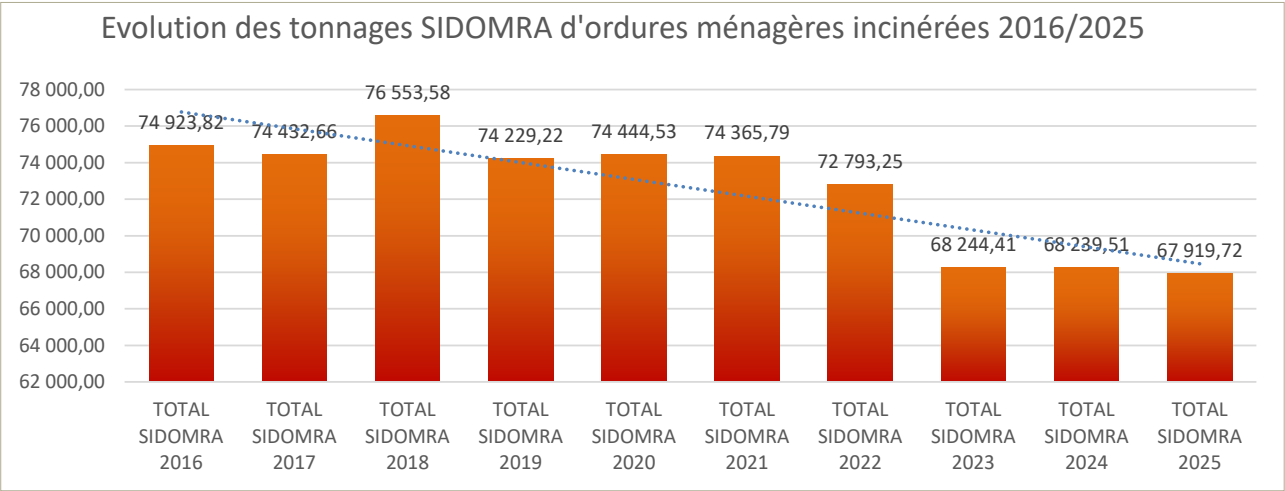
Evolution tonnages déchèterie de Vedène 2016/2025



BILAN GLOBAL DES TONNAGES DU SIDOMRA

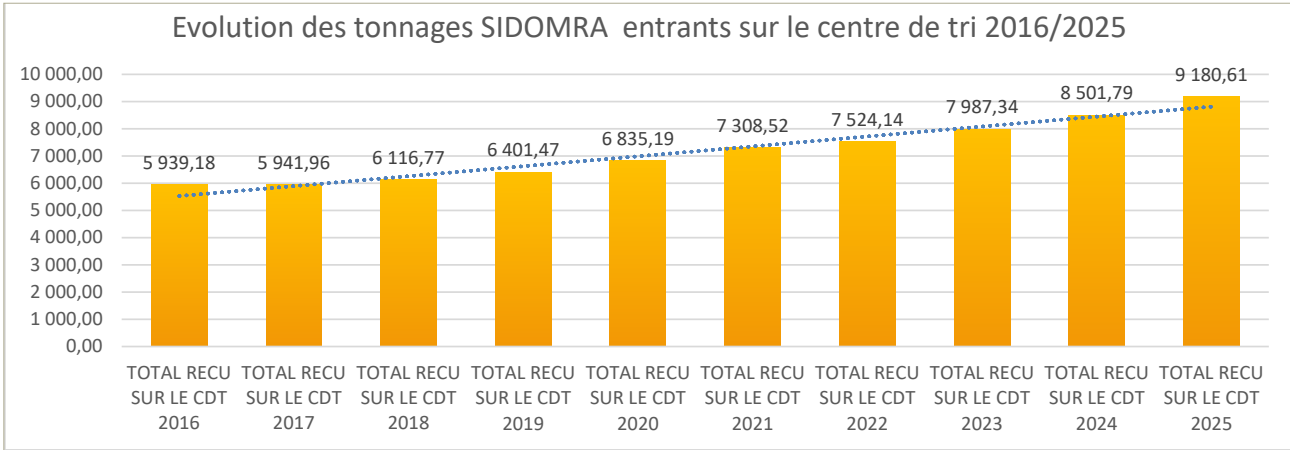
TONNAGES «ORDURES MÉNAGÈRES» ENTRANTS PAR COMMUNAUTÉS

Collectivité	Tonnages Ordures ménagère 2024	Tonnages Ordures ménagères 2025	% de variation
Le Grand Avignon	50 524,79	50 068,48	- 0.9 %
Les Sorgues du Comtat	14 816,56	14 968,90	1.03 %
Le Pays des Sorgues Monts de Vaucluse	2 898,16	2 882,34	- 0.55 %
	68 239,51	67 919,72	- 0.47 %



TONNAGES «TRI SÉLECTIF» ENTRANTS PAR COMMUNAUTÉS

Collectivité	Tonnages Collecte sélective 2024	Tonnages Collecte sélective 2025	% de variation
Le Grand Avignon	6 013,05	6 326,11	5.21 %
Les Sorgues du Comtat	2 074,36	2 262,48	9.07 %
Le Pays des Sorgues Monts de Vaucluse	414,38	592,02	42,87 %
TOTAL	8 501,79 Tonnes	9 180,61 Tonnes	7,98 %



TONNAGES PAR COMMUNAUTÉ EN KG/AN/HAB

COMMUNAUTÉS	Kg incinéré/an/hab	Kg sélectif/an/hab	Kg verre/an/hab
Le Grand Avignon	311.76	38.37	21,78
Les Sorgues du Comtat	286.26	43.27	25,75
Le Pays des Sorgues Monts de Vaucluse	226.96	46.62	34,20
Ratio SIDOMRA kg/an/habitant	301,08	39,97	23,40
Moyenne Vaucluse	332,00**	37,30*	32,10*
Moyenne Région PACA	378,00**	29,90*	26,40*
Moyenne Nationale	254,00**	39,50*	32,70*

* sources CITEO données 2024.

** source REGION SUD / SINOE / ADEME

RÉPARTITION PAR CATÉGORIE DES TONNAGES RECYCLÉS SORTANTS

La collecte sélective concerne les emballages légers (cartons, flacons, les films, les tubes, barquettes et blisters en plastique et boîtes métalliques), le verre et les journaux /revues/ magazines.

La collecte est réalisée soit en PORTE A PORTE (PAP) en sacs transparents ou bac individuel, soit en POINTS D'APPORT VOLONTAIRE (PAV) en conteneurs de regroupement et en colonnes.

Matériaux	Tonnages 2024	Tonnages 2025	% de variation	Recycleur	Destinations **
Acier	257,322	311,680	21,12%	PAPREC	FRANCE - ESPAGNE
Aluminium	43,884	41,736	-4,89%	PAPREC	ESPAGNE
Cartonnettes	1 865,176	2 310,343	23,87%	SUEZ	FRANCE - ESPAGNE
JRM	831,050	804,010	-12,46%	GOLBEY	FRANCE
Gros de magasin	1 562,200	1 699,220	8,77%	SAICA	ESPAGNE
Mix plastiques rigides	1 190,920	1 093,924	-8,14%	CITEO	FRANCE
Plastiques souples	168,433	181,373	7,68%	CITEO	FRANCE
Briques alimentaires	99,860	49,840	-50,09%	SUEZ	ITALIE
Verre *	85,060	99,850	17,39%	VIAL	FRANCE
TOTAL	6 103,905	6 591,976	6,47%		

* Ayant constaté que malgré les consignes de tri, du verre arrive toujours sur le centre de tri, un système de récupération en cabine de pré tri, a été mis en place afin de pouvoir le sortir du process du centre de tri et le recycler.

** Classement des pays en fonction des proportions de tonnage évacués dans chaque pays. Du plus grand au plus petit.



312 T
d'acier



42 T
d'aluminium



2 310 T
de cartons et
cartonnettes



2 503 T
de journaux
revues/magazines
et Gros de magasin



50 T
de briques
alimentaires



1 094 T
mix plastiques
rigides



181 T
plastiques
souples

PARTIE 2 - LES INDICATEURS FINANCIERS

LES COÛTS BRUTS DE TRAITEMENT

COÛT DE LA DECHÈTERIE DE VEDÈNE*	2024	2025	% de variation
COUT HORS TAXE	410 821,54 €	367 732,39 €	-10,49 %
Coût HT ramené à la tonne	54,60 €	53,66 €	-1,72 %

* Remboursé par le Grand Avignon

COÛT DE LA COLLECTE DU VERRE	2023*	2024**	2025**
COUT HORS TAXE	192 968,76 €	0,00 €	0,00 €

* Suite à la reprise de la collecte du verre par les EPCI au 1^{er} septembre 2023 - Chiffres SIDOMRA de Janvier à Août 2023.

** Collecte effectuée par les EPCI depuis le 1^{er} Septembre 2023.

COÛT DE L'INCINÉRATION (HORS TGAP)	Coût 2024	Coût 2025	% de variation
Tonnages	68 239,51 T	67 919,72 T	-0,47 %
Prix HT/T en Investissement	40,39 €	41,44 €	2,62 %
Coût HT annuel en Investissement	2 755 941,77 €	2 814 845,37 €	2,14 %
Coût TTC annuel en Investissement	3 031 535,95 €	3 096 329,91 €	2,14 %
Prix moyen HT/T en Fonctionnement	70,64 €	70,80 €	0,23 %
Coût HT annuel en Fonctionnement	4 820 477,30 €	4 809 030,00 €	-0,24 %
Coût TTC annuel en Fonctionnement	5 302 525,03 €	5 289 933,00 €	-0,24 %
Coût total HT annuel	7 576 419,07* €	7 623 875,37 €	0,63 %
COÛT TOTAL TTC ANNUEL	8 334 060,98 €	8 386 262,91 €	0,63 %
*Intégration du coût lié à l'analyse en continue (98 272 €uros)			
Coût HT ramené à la tonne	111,03 €	112,25 €	1,10%
COÛT TTC RAMENÉ À LA TONNE	122,13 €	123,47 €	1,10%

COÛT DU CENTRE DE TRI DES TONNAGES ENTRANTS	Coût 2024	Coût 2025	% de variation
Tonnages entrants	8 501,79 T	9 180,61 T	7,98%
Prix HT/T en Investissement	31,52 €	32,00 €	1,52%
Coût HT annuel en Investissement	209 427,40 €	226 178,77 €	8,00%
Coût TTC annuel en Investissement	230 370,14 €	248 796,65 €	8,00%
Prix moyen HT/T en Fonctionnement	298,05 €	301,78 €	1,25%
Coût HT en Fonctionnement	1 979 587,88 €	2 132 979,13 €	7,75%
Coût TTC annuel en Fonctionnement	2 088 465,21 €	2 250 292,98 €	7,75%
Coût total HT annuel	2 189 015,28 €	2 359 157,90 €	7,77%
Annuité emprunt	135 315,28 €	134 017,55 €	-0,48%
Coût total HT annuel	2 324 330,56 €	2 493 175,45 €	7,29%
Coût total TTC annuel	2 454 150,63 €	2 633 107,18 €	7,32%

Coût HT ramené à la tonne	273,32 €	271,57 €	-0,64%
Coût TTC ramené à la tonne	304,58 €	301,41 €	-0,99%

LES RECETTES ET SOUTIENS À LA VALORISATION

CITEO est l'éco-organisme agréé par les pouvoirs publics, qui organise la filière du tri sélectif en France, aux côtés des collectivités locales. Le rôle de Citeo est de mettre en œuvre la Responsabilité Élargie du Producteur (REP) pour les emballages ménagers et les papiers graphiques en France. Concrètement, les entreprises qui mettent des emballages sur le marché financent Citeo, qui organise et soutient la collecte, le tri, le recyclage et désormais aussi le réemploi de ces emballages.

Ses principales missions sont le versement de soutiens financiers aux collectivités pour la collecte sélective et le tri des emballages et la participation au financement des centres de tri et de l'amélioration des performances de recyclage.

Trier ses déchets contribue à envoyer des matières issues du tri dans les filières de valorisation. Les produits, une fois réceptionnés, font l'objet de l'établissement d'un certificat d'acceptation filière. Les quantités correspondantes sont alors communiquées à CITEO dans les Déclarations Trimestrielles d'Activité (DTA) . Ces DTA déclenchent le versement du soutien à la tonne triée.

	Matériaux	Montant 2024 HT	Montant 2025 HT	% de variation
SOUTIEN À LA TONNE TRIÉE :				
CITEO	Tri sélectif	2 357 330,00 €	2 479 387,00 €	5,18%
CITEO ⁽¹⁾	Papiers	140 525,00 €	137 427,88 €	-2,20%
Sous-total		2 497 855,00 €	2 616 814,88 €	4,76%
VENTE DE MATÉRIAUX :				
OI ⁽²⁾	Verre	202 007,14 €	78 740,93 €	-61,02 %
SUEZ	Cartonnette	63 472,49 €	135 950,48 €	114,19 %
SUEZ ⁽³⁾	Brique alimentaire	369,20 €	348,88 €	-5,50 %
Papeterie Golbey ⁽⁴⁾	JRM	82 186,67 €	64 275,14 €	-21,79 %
SAICA ⁽⁵⁾	GROS DE MAG	66 062,32 €	39 939,32 €	-39,54 %
PAPREC - ARCELOR ⁽⁶⁾	ACIER	22 363,51 €	37 866,96 €	69,32 %
PAPREC - AFFIMET	Alu	29 744,09 €	25 303,65 €	-14,93 %
CITEO	Plastique	0,00 €	0,00 €	0,00 %
Sous-total		466 205,42 €	382 425,36 €	-17,97 %
INTÉRESSEMENT UVE :				
SUEZ ⁽⁵⁾	Tonnes tiers	2 983 619,89 €	3 560 185,71 €	19,32 %
Sous-total		2 983 619,89 €	3 560 185,71 €	19,32 %
REDEVANCE RÉGIE DE RECETTE :				
Particuliers / Collectivités ⁽⁶⁾	Composteurs	350,00 €	0,00 €	-100,00 %
Sous-total		350,00 €	0,00 €	-100,00 %
TOTAL		5 948 030,31 €	6 559 425,95 €	10,28%

(1) Pour 2024 : Soutien 2023 (tonnage 2022) ; Pour 2025 : Soutien 2024 (tonnage 2023)

(2) soutien reversé aux 3 EPCI qui ont la compétence «collecte», subvention pour la Ligue contre le Cancer déduite

(3) Hausse des tonnages et des prix de reprise

(3) Baisse des tonnages et des prix de reprise

(4) Baisse des prix de reprise

(5) Hausse des tonnages et des prix de reprise

(6) Désormais compétence des EPCI

BILAN ANNUEL HORS PARTICIPATIONS

DÉPENSES DIRECTES

DEPENSES	Montant total HT 2024	Montant total HT 2025	% de variation
Déchèterie de Vedène	410 821,54 €	367 732,39 €	-10,49 %
Incinération	7 576 419,07 €	7 623 875,37 €	0,63 %
Centre de Tri	2 324 330,56 €	2 493 175,45 €	7,29 %
TOTAL	10 311 571,17 €	10 484 783,21 €	1,69 %

RECETTES DIRECTES

RECETTES	Montant total HT 2024	Montant total HT 2025	% de variation
Déchèterie de Vedène	410 821,54	367 732,39	-10,49%
Soutiens à la tonne triée	2 497 855,00	2 616 814,88	4,76%
Ventes de matériaux	466 205,42	382 425,36	-17,97%
Intéressement UVE	2 983 619,89	3 560 185,71	19,32%
Régie de recette	350,00	0,00	-100,00%
TOTAL	6 358 851,85 €	6 927 158,34 €	8,94%

SYNTHÈSE COÛTS NETS

COÛT DE L'INCINÉRATION (HORS TGAP)

DÉPENSES HT	7 623 875,37 €
RECETTES HT (Dispositif contractuel DSP)*	3 560 185,71 €
RECETTES HT (Soutiens CITEO : part incinération)	116 857,00 €
COÛT NET HT / Tonne	58,11 €

* Hors rattachements comptables

COÛT DU TRI SÉLECTIF

DÉPENSES HT	2 493 175,45
RECETTES HT (soutiens CITEO)	2 449 064,88
RECETTES HT (ventes matériaux)	303 684,43
COÛT NET HT / Tonne	-28,27

COÛT DE LA COLLECTE DU VERRE

DÉPENSES HT	0.00 €*
RECETTES HT (Ventes matériaux)	78 740,93 €**
RECETTES HT (Soutiens CITEO)	50 893,00 €**

* collecte effectuée par les EPCI depuis le 1^{er} Septembre 2023.

** La majorité des recettes est reversée aux collectivités membres, subvention pour la Ligue contre le cancer déduite.

LES PARTICIPATIONS DES EPCI ADHÉRENTS

EVOLUTION DES PARTICIPATIONS AU BUDGET SYNDICAL

Les EPCI adhérents du SIDOMRA (Le Grand Avignon, Les Sorgues du Comtat, Le Pays des Sorgues Monts de Vaucluse) contribuent financièrement aux charges syndicales, à travers une participation. Celle-ci est établie par rapport au nombre d'administrés par EPCI pour l'investissement (environ 30%) et au tonnage incinéré par EPCI pour le fonctionnement (environ 70%). Il n'y a pas de participations appelées pour le Centre de Tri, le SIDOMRA percevant les aides des Eco-organismes et la revente des matériaux.

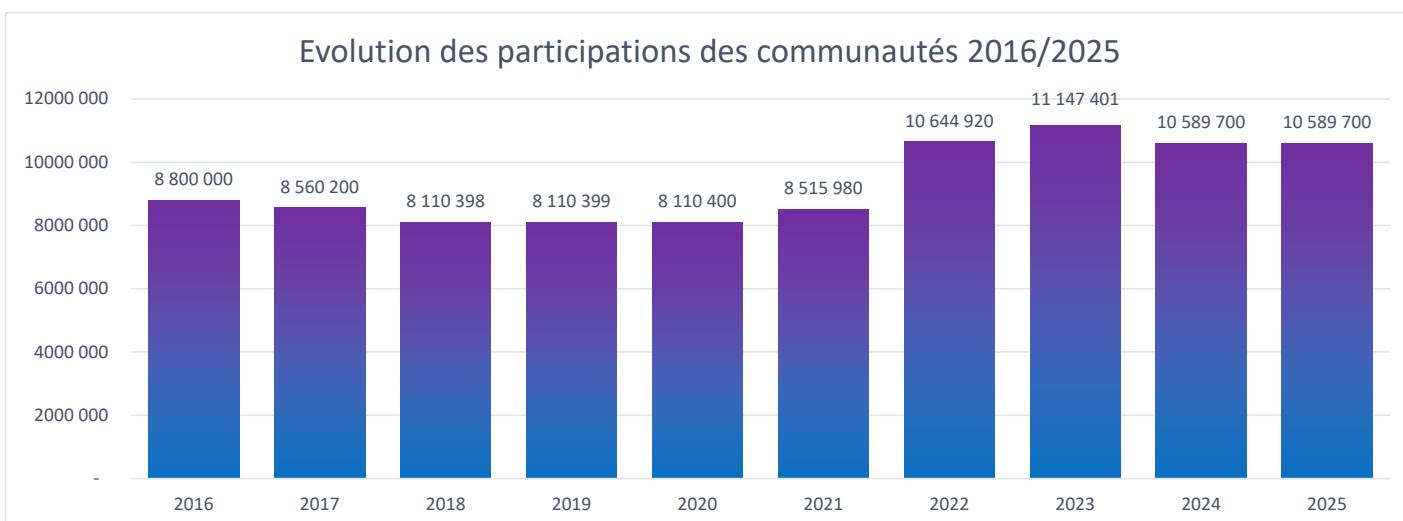
PARTICIPATIONS DES COMMUNAUTÉS

COLLECTIVITES	MONTANT TTC 2024	MONTANT TTC 2025	%
GRAND AVIGNON	7 726 115 €	7 731 824 €	0.07 %
SORGUES DU COMTAT	2 355 967 €	2 354 758 €	- 0.05 %
PAYS DES SORGUES MONTs DE VAUCLUSE	507 618 €	503 118 €	-0.89 %
TOTAL SIDOMRA	10 589 700 €	10 589 700 €	0 %

EVOLUTION DES PARTICIPATIONS

Les participations sont calculées sur le tonnage N-1

COLLECTIVITES	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Grand Avignon	6 486 571	6 318 492	5 986 657	5 963 252	5 943 748	6 226 641	7 751 473	8 122 477	7 726 115	7 731 824
Rhône Ouvèze	925 310									
Sorgues du Comtat	958 711	1 823 662	1 726 534	1 752 061	1 770 215	1 874 265	2 377 140	2 487 255	2 355 967	2 354 758
Pays des Sorgues Monts de Vaucluse	429 408	418 046	397 207	395 086	396 437	415 074	516 307	537 669	507 618	503 118
TOTAL SIDOMRA	8 800 000	8 560 200	8 110 398	8 110 399	8 110 400	8 515 980	10 644 920	11 147 401	10 589 700	10 589 700



Remerciements

A tous ceux qui contribuent à la réduction en amont des déchets, aux administrés qui participent à la bonne marche du dispositif de collecte sélective et à la maîtrise des coûts en respectant les consignes de tri, aux foyers qui pratiquent le compostage individuel sur le territoire syndical,

Aux Présidents des Communautés, Vice-présidents, Délégués, Maires, élus, ambassadeurs du tri et personnels des collectivités locales qui relaient, sur le terrain l'action du SIDOMRA.

A nos partenaires : L'ADEME, LE CONSEIL REGIONAL, LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, CITEO, LA LIGUE CONTRE LE CANCER, FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT VAUCLUSE, KNET PARTAGE...

Le présent document, réalisé en interne, est issu de l'analyse détaillée de l'activité et des résultats du SIDOMRA.

Cadre juridique du rapport annuel sur le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets est devenu une obligation avec le décret du 11 mai 2000, imposant aux EPCI de porter à la connaissance du public, des élus et des administrations, les indicateurs de l'activité des déchets qui leur a été transférée par ses communes membres. Dans son titre IV (économie circulaire), la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte a instauré de nouvelles dispositions en inscrivant cette obligation dans l'article L. 2224-17-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) et en rajoutant le terme «prévention et gestion».

Le décret du 30 décembre 2015 en précise les modalités en entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2017.

Les indicateurs présentés dans le rapport annuel sur le service public de prévention et de gestion des déchets, sont d'ordre technique et financier. L'article L. 2224-17-1 du CGCT précise que ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérative dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le rapport est également présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux. Il est ensuite transmis aux communautés de communes et d'agglomération membres pour présentation en Conseil Communautaire et mis à disposition du public dans les locaux administratifs du Syndicat sur le site Internet «www.sidomra.com».

Avertissement

D'éventuelles erreurs peuvent affecter ce document. Il est demandé au lecteur qui les relèverait d'en informer l'administration du SIDOMRA.



SIDOMRA

649, Avenue Vidier - 84270 VEDENE - 04 90 31 57 40 - www.sidomra.com